



SENEGAL

ALLOCUTION DE MONSIEUR ABDOULAYE BALDE MINISTRE DU PLAN

★

A l'occasion du débat général de la Commission de la Population et du Développement, consacré au thème intitulé « **L'expérience des pays dans le domaine de la population : évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) »**

New York, le 08 avril 2014

Monsieur le Président,

Il m'échoit l'honneur de prendre part à la 47^{ème} session de la Commission de la population et du développement (CPD), tribune par excellence d'échanges sur les questions démographiques.

Cette agréable occasion m'offre l'opportunité de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette session et vous réaffirmer, en tant que membre du Bureau, notre plein soutien.

Le Sénégal s'associe aux déclarations faites par la Bolivie et le Kenya, respectivement, aux noms du G77 et la Chine, et du Groupe des Etats d'Afrique.

Mon pays voudrait également exprimer son appréciation à l'endroit de l'ensemble des Partenaires, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la Population, qui s'emploient, avec constance, à appuyer les divers processus de mise en œuvre des programmes nationaux de développement.

Monsieur le Président,

A la lumière du rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales, il importe de souligner que nos présentes assises constituent une opportunité pour la

communauté internationale de jeter un regard exhaustif sur l'état d'application du Programme d'action du Caire, de partager nos expériences, d'esquisser des orientations susceptibles de consolider les acquis et de relever de nouveaux défis.

Le programme d'action de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) adopté au Caire, il y a 20 ans, constitue un consensus historique autour duquel les Etats ont globalement reconnu l'importance d'améliorer le bien-être des populations pour parvenir à un développement économique harmonieux et durable.

Si cette prise de conscience globale a permis d'accomplir des progrès importants, il reste aujourd'hui unanimement admis que sa mise en œuvre présente des insuffisances dans plusieurs domaines qu'il convient de pallier.

Monsieur le Président,

Faudrait-il en convenir, l'opérationnalisation du Programme d'Action du Caire a eu des impacts significatifs sur la vie des populations, avec une baisse notable de l'extrême pauvreté, de la mortalité maternelle et infantile, ainsi que l'accroissement du taux d'alphabétisation des femmes et des enfants.

Monsieur le Président,

Conscient des enjeux liés aux questions de population et leur impact sur notre processus de développement, l'Etat du Sénégal a mis en œuvre des politiques et projets ambitieux, illustrés par la Déclaration de Politique de Population (DPP), et des Programmes d'Actions et d'Investissements Prioritaires quinquennaux et sectoriels.

Dans le sillage des actions qui précèdent, il me plaît de mettre en exergue l'engagement résolu de mon pays à assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques dans une approche intégrée du développement permettant de poursuivre de façon efficiente sa transition démographique, en vue de tirer profit du dividende démographique.

En effet, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) établi à 6.6 enfants par femme en 1986 est passé à 5 en 2013 et la santé infantile a connu des progrès notables, illustrés, entre 1986 et 2013, par une baisse notable du taux de mortalité qui est passé de 86‰ à 43 ‰.

Ces progrès ont été favorisés par les efforts consentis dans l'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services de santé, la répartition rationnelle des structures sanitaires, ainsi que

l'application de mesures complémentaires relatives à la réduction des coûts des médicaments.

Monsieur le Président,

Une priorité absolue a été accordée à la lutte contre le VIH/sida, ce qui a permis d'aboutir depuis 2005 à un taux de prévalence de 0,7 %, l'un des plus bas en Afrique subsaharienne.

Preuve de son engagement résolu, le Sénégal a pris d'autres mesures positives parmi lesquelles la réduction du coût lié aux services de Santé de la Reproduction et surtout l'élargissement de la gamme des méthodes contraceptives.

Notons que le Sénégal a accompli des progrès soutenus en matière de contraception avec un taux de prévalence contraceptive moderne passant de 12% en 2011 à 16% en 2013.

Concernant l'autonomisation des femmes et leur pleine participation dans le processus décisionnel, des mesures ont été adoptées pour promouvoir l'égalité de genre, comme la loi sur la parité absolue dans les fonctions électives, ainsi que la mise en place de la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre.

Le plan d'action national pour l'accélération de l'abandon de l'excision, celui relatif à la planification familiale ainsi que les lois

réprimant les mutilations génitales féminines et les violences basées sur le genre complètent le dispositif permettant une meilleure prise en charge de la question genre.

De même, il me plait de citer certaines heureuses expériences comme **le programme dit des "Marraines de quartier"**, visant par la sensibilisation, l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile, **la couverture maladie universelle** qui consacre la gratuité de la prise en charge des enfants de 0 à 5 ans ainsi que **les bourses de sécurité familiales** pour une meilleure protection des groupes vulnérables.

Dans le domaine de l'éducation, une attention particulière a été accordée à l'adéquation entre la formation et à l'emploi des Jeunes, avec une volonté réaffirmée du Sénégal de promouvoir le droit à l'emploi décent en faveur des couches vulnérables, à travers notamment la mise en œuvre de Plans et de programmes porteurs de croissance.

Monsieur le Président,

Bien évidemment, en dépit de ces avancées, notre pays reste confronté à des défis importants en matière de santé de la reproduction, notamment les grossesses à risque. Il est donc nécessaire de renforcer les stratégies préventives, la

communication ciblée ainsi que l'accroissement de l'offre qualitative de services de santé de la reproduction.

En définitive, **Monsieur le Président**, les défis demeurent énormes mais ne feront pas obstacle à la ferme détermination de **Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal**, et de son gouvernement, à continuer d'œuvrer pour la mise en œuvre du Programme d'action du Caire, pierre angulaire du développement inclusif et durable.

Je vous remercie de votre aimable attention.